

ARGUMENTAIRE CFDT EMPLOI ACCORD CLASSIFICATION POLE EMPLOI

THEMES	SANS CLASSIFICATION	AVEC CLASSIFICATION
REFERENTIEL METIERS	Référence aux emplois de l'Assurance Chômage datant de plus de 20 ans	Référence aux emplois actuels Pole Emploi
DEBUT DE CARRIERE	Pas d'automatisme sauf 170 à 190 au bout de 6mois si Conseiller en charge de l'accompagnement/indemnisation Inégalité de traitement ne concerne qu'une seule population	Coefficient d'entrée minimum à équivalent du 191 pour les conseillers (50% des effectifs de Pole Emploi) Automatisme promotion : • 170 à 181,20 dès 1 an ancienneté • 180 chargés Accueil Information à 191,20 dès 2 ans ancienneté • 250 REP,RA, RRA, RE Support à 270 dès 2 ans ancienneté • 300 DAPE, DAAPE, Resp Service à 315,60 dès 2 ans ancienneté • Les promos Fantômes : 190, 210,230, 250, 280,300 sont régularisées, obtention échelon immédiatement supérieur Commission Suivi : veille au respect mise en œuvre Accord
FICHE EMPLOI	N'existe pas et donc pas de mise à jour pour déroulement de carrière	Création de la fiche avec les activités effectuées issues des EPA 2017

	Pas de repère sur les activités exercées dans Classification Assurance Chômage	Actualisation tous les ans à EPA permet éventuelle promotion en fonction Caractéristiques Distinctives échelon/niveau supérieur => Brique supplémentaire
PROMOTION DEROULEMENT DE CARRIERE	Aucune certitude d'avoir enveloppe de Bercy => les autres établissements publics n'ont pas d'augmentation depuis plusieurs années Aujourd'hui le 20\$4 ne fonctionne pas et la CPNC est de plus en plus rigide.	L'enveloppe 0,8% à minima est sanctuarisée Plus de promo Fantôme Promotion assurée jusqu'au bout amplitude et pas un % qui disparaît à terme. Volonté inscrite de faire évoluer les conseillers en D1 dès les premières années d'activité. Négociation sur les passerelles/ Aires de mobilité notamment pour les collègues en plateforme mais pas uniquement... les compétences issues des dernières années seront prises en compte pour changer d'emploi et de niveau.
FONCTIONS SUPPORTS REGIONS REGROUPEES	Les mobilités professionnelles avec ou sans avenant signé sont à la main de la Direction	La fiche emploi est constituée à partir des activités exercées en 2016 (EPA 2017) Le positionnement grille coefficient conforme sans diminution CSP (avant 1/1/2016) Commission de recours Régionale / Nationale
DOUBLE COMPETENT 220	Ces collègues n'ont rien sauf la prime GPEC	Personne ne perd rien. La situation des double compétents est intégrée dans l'examen global de TOUS les bas salaires de toutes les filières (Attention particulière de tous les conseillers et Relation entreprise jusqu'à D1/220) La campagne de promotion 2018 devrait contribuer à gommer les écarts qui perdurent.

COMPLEMENTS CFDT



La CFDT accompagnera les agents, y compris managers, sur l'aide au repositionnement des collègues, communication spécifique



Les référents Classification seront outillés d'un power point reprenant tous les articles de l'accord y compris l'outil simulation repositionnement réclamé par les autres OS.



La CFDT répond aux attentes du personnel, les 80% adhérents qui ont dit OUI à la signature en 2014 doivent tenir compte que l'accord concerne tout le personnel et pas seulement les populations spécifiques de type doubles compétents.



De réelles promotions avec cet accord contrairement à la classification actuelle dont on fait le constat de 10 ans voir + sans ou pu de promotions. Par ailleurs, la CFDT a demandé l'actualisation à la valeur actuelle des 10 points liés à l'accord GPEC (article 5.2.5) sur les transitions professionnelles. Une demande d'avenant à l'accord GPEC a été faite dans ce sens.